

Fait à Metz, le

25 OCT. 2018

Syndicat mixte du SCoTAM
Harmony Park - 11, boulevard Solidarité 57070 METZ
Tél.: 03 87 39 87 94 / kbahri@metzmetropole.fr

À

Préfecture de la Moselle
Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau du contrôle de légalité
9 place de la Préfecture BP 71014
57034 METZ CEDEX 1

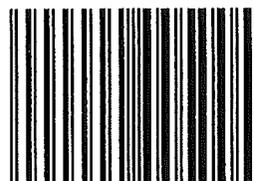
BORDEREAU D'ENVOI

Désignation des pièces	Nombre	Observations
<p>Délibérations du Comité du Syndicat mixte du SCoTAM. Lundi 22 octobre 2018 suite à absence de quorum le 16 octobre 2018.</p> <p>Thème : Administration générale</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Point 1</u> - Installation de Madame Jocelyne KOLODZIEJ en qualité de déléguée suppléante de Metz Métropole au Syndicat mixte du SCoTAM, - <u>Point 2</u> - Adoption du procès-verbal de Comité syndical du 3 juillet 2018, - <u>Point 3</u> - Communication des décisions prises par le Président. <p>Thème : Urbanisme</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Point 4</u> - Communication des délibérations prises par le Bureau le 2 octobre 2018, - <u>Point 5</u> - Avis sur la demande de renouvellement de Zone d'Aménagement Différé (ZAD) de la Commune de MONTAIS-LA-MONTAGNE, - <u>Point 6</u> - Délégation du Comité syndical au Président d'avis en matière d'urbanisme. <p>6 délibérations transmises au total.</p>	<p>1 exemplaire de chaque acte.</p>	<p>Contrôle de légalité.</p>

Le Président du
Syndicat mixte du SCoTAM



Henri HASSER



Delibz - AR